

## Pourquoi il faut écouter (vraiment) l'industrie de l'immobilier

Mécontents de la façon dont l'Etat gère la crise qui touche son secteur, la Fédération Française des Clubs Immobiliers monte au créneau et dit ce qui serait bien pour accélérer la reprise de l'activité économique.

La crise que nous traversons actuellement, dans le monde comme dans notre pays, nous frappe de plein fouet, et impose à tous autant de recul que de discernement.

Nous mesurons la chance de vivre dans un pays qui a su mettre en place un système de santé exemplaire associé, dans une telle période, à celui de l'accompagnement des salaires et du PGE.

Néanmoins, pour ce qui concerne la filière immobilière et BTP, les nouvelles sont moins réjouissantes...

Différents acteurs de l'industrie immobilière ont communiqué sur une reprise du travail et de ses conditions, mais l'activité est au point mort. Le Guide pratique mis en place par l'État (sans réelle concertation des acteurs de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre) ne permet pas un redémarrage.

Peu de dossiers sont instruits depuis le 13 mars, les collectivités n'étant pas en capacité à travailler de manière dématérialisée ; de quoi paralyser la filière pour plusieurs mois et bloquer ainsi toute reprise économique à moyen terme.

L'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, écrite probablement à la hâte, remet à plusieurs mois, probablement en 2021, la relance de notre industrie transverse, pourtant stratégique dans la reprise de l'économie française !

L'ensemble des acteurs de la chaîne immobilière (entreprises BTP, architectes, juristes, ingénierie, notaires, promoteurs, bailleurs sociaux, assureurs, géomètres, investisseurs...) s'accordent, et c'est assez rare pour le souligner, sur l'impact négatif de ce texte quant aux conditions de la reprise.

Au cœur de notre industrie, la plus importante au monde, les acteurs sont interdépendants.

Il ne saurait donc y avoir de décision isolée qui ne serait partagée par tous, dans l'intérêt commun.

Face à ces situations qui risquent d'engendrer des conséquences dramatiques, sur l'emploi et la survie des entreprises, nous ne pouvons rester les bras croisés. D'autant que notre filière est capable du meilleur rebond, pour se transformer et faire face aux nouveaux enjeux.

Aussi, et en dehors de tout corporatisme, la FFCI (ADN transverse des métiers de l'industrie immobilière) propose la mise en place d'un plan Marshall pour l'industrie immobilière et le BTP.

Et osons le dire ; il s'agit d'un plan d'actions soutenu par de nouveaux engagements, modifiant règles et process !

La FFCI demande à l'État Français de revoir l'ordonnance n° 2020-306 en particulier la période de recours, de penser un plan Marshall pour le secteur, de raccourcir les process d'instruction des autorisations administratives, d'octroyer aux entreprises du BTP une compensation aux surcoûts liés aux mesures d'hygiène, de garantir un délai invariable sur les recours contentieux, d'accorder des financements supports ad hoc, de permettre une dynamique d'investissement pour les bailleurs sociaux, de participer à la maîtrise de la surenchère des fonciers privés, d'ouvrir aux professionnels la co-gestion de l'urbanisation...

Les Clubs Immobiliers membres de la FFCI, sont partout sur le territoire national et outre-mer, tous sauront répondre présents si l'État décide de consulter ces Experts.

Le président Macron l'a dit et répété ; nous sommes en guerre.

Il est donc de notre devoir de revisiter le passé, pour optimiser l'avenir !

Fabrice ALIMI Président FFCI

*\*Clubs immobiliers membres FFCI : Marseille-Provence, Nantes-Atlantique, Toulon-Var, Océan indien, Lyon, Tours, Strasbourg Bas-Rhin, Toulouse, Nice Côte d'Azur, Paris*